Organe officiel de l'Etat de la Louisiane. Le plus ancien journal quotidien Français des Etats-Unis.

CINQ SOUS — LE NUMERO

Fondée en 1827

Official organ of the State of Louisiana. The oldest French daily newspaper in the United States.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE LITTÉRATURE — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS

Le seul journal quotidien publié en Français aux Etats-Unis, excepté à New York et San Francisco

The only French daily newspaper in the United States, outside of New York and San Francisco

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 MAI 1915

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., Limited

HUGUES J. DE LA VERGNE
PRESIDENT ET DIRECTEUR

GEO. P. KAUFMANN
Vice-Président

JAMES M. AUGUSTIN
Rédacteur-en-Chef

Phone Main 3487

Bureaux: 323 Rue de Chartres entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	6:50 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	4:15 p m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:50 a m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:05 a m
Excursions des dimanches et mercredis.	
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	8:05 p m

Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

Texas Express	6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12:30 p m
Torras Local	4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	7:00 p m

ARRIVEE

Texas Express	7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso	8:55 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	8:55 a m
Torras Local	11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	5:35 p m

Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:05 p m
Local Mail	6:30 a m
Northern Express	3:00 p m
McComb Accommodation	5:40 p m
The Merry Widow	8:00 a m

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:45 a m
Local Mail	4:00 p m
Northern Express	9:10 a m
McComb Accommodation	8:45 a m
The Merry Widow	10:20 p m

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

Yazoo and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART

Delta Express	7:15 a m
Memphis Fast Express	8:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger	4:15 p m

ARRIVEE

Delta Express	5:40 p m
Memphis Fast Express	8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger	9:50 a m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche	8:05 a m
Samedi et dimanche	5:30 p m
Excursion du dimanche seulement	8:05 p m

ARRIVEE

Tous les jours	9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche	7:25 p m
Excursion du dimanche seulement	7:35 p m

Louisiana Southern R. R.

Départ.		Arrivée.
7:00 a m	Pointe-à-la-Hache, Pass'r.	4:30 p m
	Tous les jours excepté dimanche.	
5:00 p m	Pointe-à-la-Hache, Pass'r.	9:00 a m
	Tous les jours.	
7:30 a m	Pointe-à-la-Hache, Pass'r.	6:40 p m
	Dimanche seulement.	
6:00 a m	Shell Beach Motor	9:00 a m
	Tous les jours.	
5:00 p m	Shell Beach Valley	7:15 p m
	Dimanche seulement.	
5:00 a m	Sportsmen's Special, Shell Beach	8:45 p m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

No. 2—			—No. 1
5:00 p m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar.. 8:05 a m	
8:00 p m..Ar	Bâton-Rouge	Dép.. 5:05 a m	
8:50 p m..Dép	Bâton-Rouge	Ar.. 5:05 a m	
10:00 p m..Dép	Angola	Dép.. 2:55 a m	
12:52 a m..Dép	Mansura	Dép..11:19 p m	
2:49 a m..Ar	Alexandria	Dép..10:08 p m	
2:19 a m..Dép	Alexandria	Ar..10:55 p m	
3:36 a m..Dép	Aloha	Dép.. 8:42 p m	
7:30 a m..Ar	Shreveport	Dép.. 5:00 p m	
No. 6—			—No. 5
6:55 a m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar.. 7:05 p m	
7:55 a m..Ar	Bâton-Rouge	Dép.. 4:00 p m	
10:00 a m..Dép	Bâton-Rouge	Ar.. 4:00 p m	
12:01 p m..Ar	Angola	Dép.. 2:00 p m	
No. 3—			—No. 4
6:50 a m..Dép	Shreveport	Ar.. 7:15 p m	
9:24 a m..Dép	Campti	Dép.. 4:31 p m	
11:59 a m..Ar	Alexandria	Dép.. 2:00 p m	

Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

New York et Nouvelle-Orléans Limited	7:50 a m
Washington et New-York Malle	8:55 p m
Birmingham et Cincinnati	7:15 a m
Asheville Express	8:55 p m
Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Pensacola et Jacksonville	7:15 a m
Mobile Accommodation	11:50 a m
Montgomery Accommodation	7:05 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion	8:05 p m

DEPART

New York et Nouvelle-Orléans Limited	9:35 p m
Washington et New-York Malle	8:30 a m
Birmingham et Cincinnati	9:40 p m
Asheville Express	8:30 a m
Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Pensacola et Jacksonville	9:30 p m
Mobile Accommodation	5:15 p m
Montgomery Accommodation	5:00 a m
Ocean Springs Accommodation	11:30 a m
Gulf Coast Accommodation	3:25 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)	
Dimanche Gulf Coast Excursion	7:30 a m

N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

"THE CALIFORNIA SPECIAL."

DEPART.

No. 1 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville	7:40 p m

ARRIVEE.

No. 4 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville	9:00 p m

DEPART.

No. 3 — Bâton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:45 a m

"THE TEXAS LIMITED."

ARRIVEE.

No. 2 — Bâton Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:10 a m

Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

New York et Washington	7:20 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:15 a m
St. Louis et Chicago	8:15 a m
Meridian Accommodation	3:00 a m
Meridian Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursion du dimanche.	
Carriere et points intermédiaire	7:45 a m

ARRIVEE

New York et Washington	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	9:40 a m
St. Louis et Chicago	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	10:10 p m
St. Louis et Chicago	10:10 p m
Meridian Accommodation	4:40 p m
Meridian Local	
Hattiesburg Local	8:40 a m
Excursion du dimanche.	
Carriere et points intermédiaires	7:35 p m

Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	6:45 a m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaire	11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	3:06 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires	11:30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	5:25 p m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires	7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	11:40 a m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:30 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points intermédiaires	6:45 p m

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

NIAGARA	22 mai, 3 p. m.
CHICAGO	29 mai, 3 p. m.
ESPAGNE	5 juin, 3 p. m.
ROCHAMBEAU	12 juin, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie,

F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.

102 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Blasini vs. Michel Descomps.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,937 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI 28 mai 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une voiture couverte, un harnais.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL.

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

A. J. ROESL,
Avocat pour le demandeur.
mai 17 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alfred Pierce, Subrogee, vs. Pine Grove Realty Company.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,597 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale de la nouvelle bâtisse de cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 2 juin 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Les lots Nos. 9-10 dans l'ilet No. 279, Septième District de cette ville, borné par les rues Fern, Spruce, Panola et Short, mesurant 60 pieds de face à la rue Fern, par 110 pieds, plus ou moins, sur la rue Panola.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

J. J. RITAYIK,
Avocat pour le demandeur.
mai 2 8 14 20 26—juin 1

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Deuxième District, portant le numéro municipal 125 rue Nord Murat, entre les rues Canal et Customhouse.

William Fick vs. Mme Amelia Hodgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,927 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Customhouse, Murat, Canal et Olympia, désigné comme lot numéro quatorze et mesurant trente pieds de face à la rue Murat par cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot commence à une distance de trente-six pieds du coin les rues Customhouse et Murat.

Saisie dans le procès ci-dessus.

TERMES ET CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement dû, sur un dit billet de $500 avec 8 pour cent d'intérêt annuel du 8 décembre 1913 jusqu'au paiement final, aussi bien que les intérêts au même taux, et à la même date d'un autre billet de $500 dû le 8 décembre 1915, au 8 décembre 1914; 10 pour cent sur les dits comptes pour les honoraires d'avocats, le coût et charges du procès de la vente et les taxes s'il y en a dûes, sur la dite propriété.

2. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $500 daté le 8 décembre 1913, payable deux années après cette date, avec 8 pour cent par année du 8 décembre 1914 jusqu'au paiement (garanti par hypothèque sur la dite propriété, Bureau des Hypothèques, livre 1121, page 143).

3. Et le solde s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

4. Cependant, si le montant de la vente ne couvrait pas l'entière dette du défendeur sur la dite propriété, l'acquéreur paierait alors comptant, les honoraires d'avocats, le coût du procès de la vente et les taxes (s'il y en a de dûes) aussi bien que le prorata dérivant des revenus nets de la vente appartenant au billet de $500 dû depuis longtemps, et assumer le paiement des $500, billet dû le 8 décembre 1915 seulement jusqu'à concurrence du prorata en dépendant des revenus nets, avec intérêts seulement sur le dit prorata du 8 décembre jusqu'au paiement final.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour le demandeur.
avril—17,19,23,30 mai—7,14,19,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, formant le coin des rues Joseph et Coliseum, portant les numéros municipaux 1100 et 1102 rue Joseph.

John E. Breaux vs. Mme Mary ou May Moran, femme de Thomas G. Moran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,249 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations les concernant, portant les numéros municipaux 1100 et 1102 de la rue Joseph, et ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 42 de Hurstville, borné par les rues Joseph, Coliseum, Perrier et Arabella, désigné par le No. Un, formant le coin des rues Joseph et Coliseum, et mesurant vingt-neuf pieds de face sur la dite rue Joseph sur cent vingt-et-un pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout conformément à un croquis tiré par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté du 4 février 1896, une copie duquel est annexée à et fait partie d'un acte passé devant M. Griffin, notaire, daté du 2 septembre 1897.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

BREAUX & ROEHL,
Avocats pour le demandeur.
mai 7 14 21 28—juin 4 10

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 de 4 lots de terre de valeur du Deuxième District, faisant face à "Park Row".

Joseph Birg vs. Andrew M. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,192 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec tous les droits et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne. dans le Deuxième District, et désignés comme lots Nos. Seize, Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf, sur un plan établi par Henry L. Zander, voyer, daté le 29 mai 1902, une copie duquel est annexée à une acte de vente à Louis Revara, passé devant Chas. J. Théard, notaire, daté le 28 juillet 1902; les dits lots se touchant les uns aux autres et mesurant chacun vingt-cinq pieds de face sur "Park Row" par cent dix pieds en profondeur entre lignes parallèles; le lot Seize étant le plus loin de, et le lot Dix-neuf le plus près de l'avenue Carrollton; le dit lot Dix-neuf commençant à une distance de cent cinquante quatre pieds, neuf pouces et sept lignes de l'avenue Carrollton, et les Nos. Seize, Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf situés immédiatement à l'arrière des lots Nos. Un, Deux, Trois et Quatre du dit plan et de face au chemin Métairie, lesquels lots sont une partie d'une certaine étendue de terre sur le chemin de la Métairie, avenue Carrollton et Dumaine et s'étendant jusqu'à la rue Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FRANCIS P. BURNS,
Avocat pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District.

I. Dans l'ilet des rues Nord Remparts, St-Claude, Louisa et Clouet. Cottage double Nos. 3117 et 3119, rue Nord Remparts, coin de l'allée Joséphine, ainsi que 4 maisons derrière celle de dessus, avec fronts sur l'allée Joséphine.

II. Cottage double Nos. 2320 et 2322 rue de Bourgogne, entre les rues Mandeville et Marigny.

III. Cottage double Nos. 2134 et 2136 rue de Chartres, entre les rues d'Espagne et Mandeville.

Homeseekers' Building and Loan Association vs. John Wilhelm et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,182 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1. Quatre certains lots de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, chemins, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Rempart, St-Claude, Louisa et Clouet, désignés par les lettres B, C, D et E sur un croquis fait par S. G. del'Isle, daté du 25 octobre 1897 annexé à un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 15 décembre 1903, d'après quel croquis les dits lots ou portions de terrain mesurent, savoir: le lot B vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Rempart, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, façant le côté le plus près de la rue Louisa, sur une allée d'une largeur de vingt pieds, appartenant au dit lot et aux autres et connu sous le nom de l'allée Joséphine; le lot C joint les lots A et B sur le dit plan, sur l'arrière et a trente-deux pieds six pouces de front sur la dite allée Joséphine, sur une profondeur de soixante-et-un pieds quatre pouces, entre lignes parallèles, le lot D joint le lot C et vingt-cinq pieds neuf pouces de front sur la dite allée Joséphine, sur une profondeur de soixante-et-un pieds quatre pouces, entre lignes parallèles, et le lot E joint le lot D et a dix-neuf pieds neuf pouces de front sur la dite allée Joséphine, sur une profondeur de soixante-et-un pieds quatre pouces, entre lignes parallèles, de front sur la dite allée sur le côté le plus près de la rue St-Claude, les quels dits lots sont composés de l'arrière des lots Nos. 16 et 17 et de la plus grande partie de la façade du dit lot No. 17, figurant sur un plan déposé sous le No. 68 aux archives de S. Magner, anciennement notaire dans cette ville.

2. Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de Bourgogne, Mandeville, Marigny et Dauphine, mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds, onze pouces et cinq lignes de front sur la rue de Bourgogne, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, mars 27 1875, déposé aux archives de L. H. Walter, encanteur, un croquis duquel est annexé à un acte passé devant Jos. Fahey, anciennement notaire de cette ville, le 20 avril 18..

3. Un certain lot ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les appartenances y ayant effet, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Chartres, anciennement Moreau, Décatur, anciennement Victory, d'Espagne et Mandeville, sur un plan et certificat d'arpentage par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté du 19 février 1885, annexé à un acte passé devant Charles Rollé, notaire en cette ville, le 25 février 1885, d'après quel plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, vingt-huit pieds de front sur la rue de Chartres, par une première profondeur sur le côté vers la rue d'Espagne de trente pieds sur une allée de deux pieds dix pouces de largeur s'ouvrant sur la rue Chartres une seconde profondeur en ligne oblique de deux pieds deux pouces, et par la suite une troisième profondeur sur une ligne parallèle à la rue d'Espagne de vingt pieds dix pouces et deux lignes une première profondeur du côté de la rue Mandeville de trente pieds sur une allée d'une largeur de deux pieds, huit pouces et quatre lignes ouvrant sur la rue de Chartres, une seconde profondeur oblique de deux pieds deux pouces, et une troisième profondeur sur une ligne parallèle à la rue Mandeville, de vingt pieds dix pouces et deux lignes, et une largeur sur le derrière de trente pieds, neuf pouces et deux lignes.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

WM. L. HUGHES,
Avocat pour la demanderesse.
mai 7 8 14 21 28—juin 4 9 10

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 d'un ilet carré de terre de valeur avec améliorations dans le Troisième District, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon et Touro.

Gerald A. Netter vs. Jacob Israel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,301 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2112, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon (anciennement Bagatelle) et Touro (anciennement Union), sur un croquis et certificat de voyer, datés le 8 octobre 1906, signé par Uncas Lewis, député voyer de la ville, annexé à un acte de vente de la dite propriété par P. O. Charbonnet de T. Muller, le 4 septembre 1908, comme par acte de F. J. Dreyfous, notaire. Accordé au dit croquis, le dit ilet de terre mesure trois cent neuf pieds onze pouces sur chacune des rues Humanity et Pleasure, et trois cent dix-neuf pieds, dix pouces et sept lignes sur chacune des rues Bourbon et Touro.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

ARTHUR B. LEOPOLD,
Avocat pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété extensive de grande valeur du Troisième District, à Gentilly. Bâtisses portant le numéro municipal 1913 chemin Gentilly.

George H. Sauton vs. Adolfe Dugue de Livaudais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,068 — En vertu d'un writ de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y étant ou en quelque sorte y appartenant, dans le Troisième District de cette ville, à la place connue comme Gentilly, désignée par le No. 13 sur un plan établi par Joseph Pilié, voyer, daté le 4 mai 1840, annexé à un acte passé devant H. Pedesclaux, ancien notaire, d'après lequel la dite portion de terre mesure, en mesure française, un arpent six pieds de face à la rue Crete ou le chemin Crete, par une profondeur de onze arpents, vingt-neuf toises, deux pieds et huit pouces sur une ligne parallèle à la propriété anciennement appartenant au défunt Juge F. X. Martin.

2—Trois lots de terre et une portion de terre situés dans la place Gentilly désignés ci-dessus, désignés par les Nos. 19, 20, 21 et 22 d'un plan établi par C. A. De Armas, daté le 10 mars 1852, et déposé pour renseignement dans le bureau de A. Dorfocourt, lesquels lots et portion de terre mesurent d'après le dit plan, à savoir: Lot No. 21 a vingt-deux pieds sur une ligne le séparant de la propriété anciennement appartenant au défunt Juge F. X. Martin, soixante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, cinquante-neuf pieds, dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage et trente pieds sur l'autre ligne; lot No. 21 a soixante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, cinquante-neuf pieds sur une ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, trente pieds sur la ligne le divisant du lot No. 22, et trente-sept pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 20, et lot No. 20 a soixante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, cinquante-neuf pieds dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, trente-sept pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 21, quarante-quatre pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 19 et la dite portion de terre désignée comme lot No. 19 a cinquante pieds de face à la rue Crete ou chemin Crete, quarante neuf pieds dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, quarante-quatre pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 20, tous plus ou moins.

3—Un autre lot de terre situé dans le dit Gentilly, désigné par le No. 4 sur un plan par A. D'Hemecourt, voyer, daté le 26 mai 1864 et annexé à un acte de vente passé devant Edward Bermett, ancien notaire, daté le 11 juillet 1864, et mesurant cent quatre-vingt-six pieds, onze pouces et trois lignes de face au chemin Gentilly, trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la place De Saix, cinquante-quatre pieds, neuf pouces et une ligne sur la ligne inférieure, deux cent dix-neuf pieds, quatre pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No. 3, et cinquante-six pieds, huit pouces et sept lignes sur la ligne de côté le divisant sur la ligne supérieure et le séparant du lot No. 2.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le demandeur.
avril 23 30 mai 7 14 21 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 de propriété de valeur et améliorée du Quatrième District, formant le coin des rues Jackson et S. Prieur (dans l'ilet des rues S. Johnson et Melpomene).

Frederick J. Eldridge vs. Rising Sun Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,400 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot A dans l'ilet No. 131, borné par les rues Jackson, S. Johnson, Melpomene et S. Prieur; le dit lot A mesure trente pieds de face à la rue Jackson, par une profondeur de cent pieds, et formant le coin des rues Jackson et S. Prieur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. M. STAFFORD et H. W. ROBINSON,
Avocats pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 3 4

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'un bar, un billard à poches, une caisse enregistreuse, licences de l'état et de la ville pour 1915.

Mme Joséphine Villeneuve, épouse de John B. Laplace, vs. Diebold & Leveque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,434 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des intéressés, je vendrai aux enchères publiques, aux lieux désignés ci-dessous, le LUNDI 17 mai 1915, à 10 heures et demie du matin, les propriétés suivantes, savoir:

Sur les lieux No. 2101 rue de Bourgogne, au coin de la rue des Français, l'entier contenu, installations, fonds de commerce, etc., du bar sur les dits lieux, d'après l'inventaire classé au dossier. Un billard à poches, une caisse enregistreuse, une licence d'état pour bar pour 1915 de $200, une licence de la ville pour 1915 de $505.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

JOHN L. FELLJU,
Avocat pour la demanderesse.
mai 6 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 519-521 et 523 rue Sud Cortez, entre les rues d'Hémécourt et Baudin.

Frank B. Twomey vs. Mme Anton Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,124 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensembles avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y étant et y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. Six et Sept de l'ilet No. 736, bornés par les rues Cortez, Scott, d'Hémécourt et Baudin comme d'après un croquis annexé à un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 20 juin 1897; lesquels dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun, vingt-quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez, par cent vingt-trois pieds, onze pouces et trois lignes en profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les numéros municipaux 519-21 et 23 rue Cortez.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
avril 23 30—mai 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, formant le coin des rues Sud Miro et Delachaise (dans l'ilet des rues S. Galvez et Général Taylor.)

Eureka Homestead Society vs. Antrum Blackburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,090 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 10, borné par les rues Sud Miro, Delachaise, S. Galvez et Général Taylor, désigné comme lot No. 8 sur un plan établi par Daney & Waddill, le 9 février 1906, annexé à un acte devant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 mai 1906, et forme le coin des rues S. Miro et Delachaise et mesure trente-trois pieds, quatre pouces et deux lignes de face à la rue S. Miro, cent cinq pieds, deux pouces et deux lignes en profondeur et de face à la rue Delachaise, cent cinq pieds en profondeur sur l'autre côté par une largeur à l'arrière de trente-neuf pieds, sept pouces et trois lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCLOSKEY & BENEDICT,
Avocats pour le demandeur.
avril 23 30 mai 7 14 21 26 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William McClellan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,389 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary McClellan, veuve de William McClellan, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

FOSTER, MILLING, SAAL & MILLING, Avocats.
mai 13 17 22

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 90,901 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la Albania Plantation pour le mois d'avril 1915 présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

JOHN DYMOND, JR., A. GIFFEN LEVY, Avocats.
mai 13 17 22